

Plan de Prévention des Risques Littoraux **ESTUAIRE DE LA DIVES**

Comité de Pilotage n°6
présidé par M. le Sous-Préfet de Lisieux

Le 25/04/2018

Siège de Normandie-Cabourg-Pays d'Auge

À Dives-sur-Mer



Ordre du jour

Validation des cartes d'enjeux et de zonage

- Quelques rappels réglementaires
- Rappel des étapes précédentes
- Notion de risque et rappel des aléas validés
- Validation de la carte des enjeux
- Principe du zonage
- Restitution des modifications apportées lors de la concertation
- Validation de la carte du zonage réglementaire
- Poursuite de la démarche



Composition du COPIIL*

- Le préfet du Calvados ou son représentant
- Les communes de
 - Cabourg
 - Dives sur mer
 - Periers en auge
 - Varaville
- La communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge
- Le syndicat mixte du SCoT Nord Pays d'auge
- La DDTM du Calvados
- La DREAL de Normandie
- Le Centre Régional de la propriété forestière de Normandie
- Le Conseil Régional de Normandie
- Le Conseil Départemental du Calvados
- Le SDIS du Calvados
- La Chambre d'Agriculture du Calvados
- Le Conservatoire du littoral

* Réduite suite aux nouvelles compétences de NCPA



Quelques rappels réglementaires

Obligations liées aux PPR

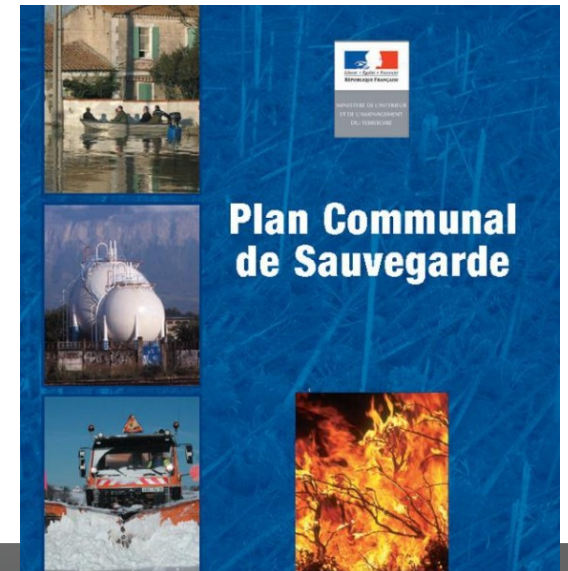
Le PPR est réalisé conformément à l'article L.562-1 du code de l'environnement.

Le PPR approuvé doit être annexé aux PLU et PLUi

Information des citoyens sur les risques naturels prévisibles au moins 1 fois / 2 ans (Art.L125-2 du code de l'environnement)



Plan communal de sauvegarde obligatoire (Art.L731-3 du code de sécurité intérieure)



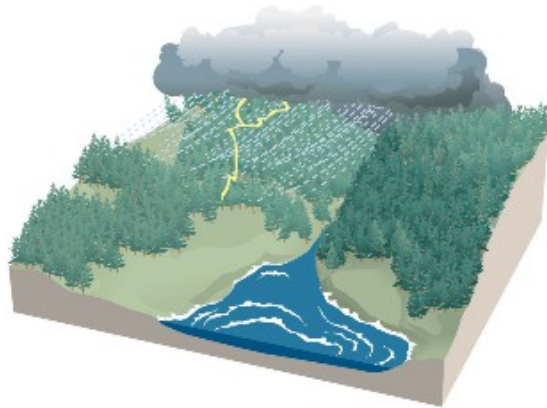
Étapes précédentes

- Prescription PPR littoraux « Dives-Orne » : 8 décembre 2011
- COFIL 1 de lancement juillet 2013 « Dives-Orne »
- Cartographie des aléas :
 - COFIL «2» en décembre 2013, «3» août 2014 et «4» novembre 2015
 - Porter à Connaissances(PAC) en janvier 2016 (doctrine)
- Prescription du PPRL de « l'estuaire de la Dives » : **04 avril 2016**
 - COFIL « 5 » 20 avril 2016 (modalités d'élaboration, zonage-règlement)
 - Réunion publique en mai 2016

Rappels

Notion de risque

Les zones à risques sont déterminées en confrontant les enjeux, c'est-à-dire, la présence humaine, les activités économiques ou environnementales, avec l'aléa (le phénomène naturel)



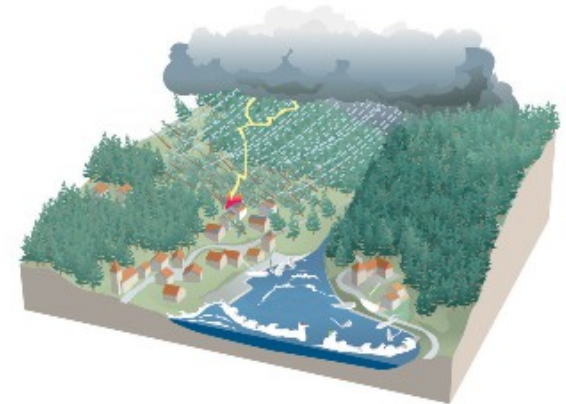
Aléa

x



Enjeux

=



Risque



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



L'aléa de submersion



Hauteurs d'eau

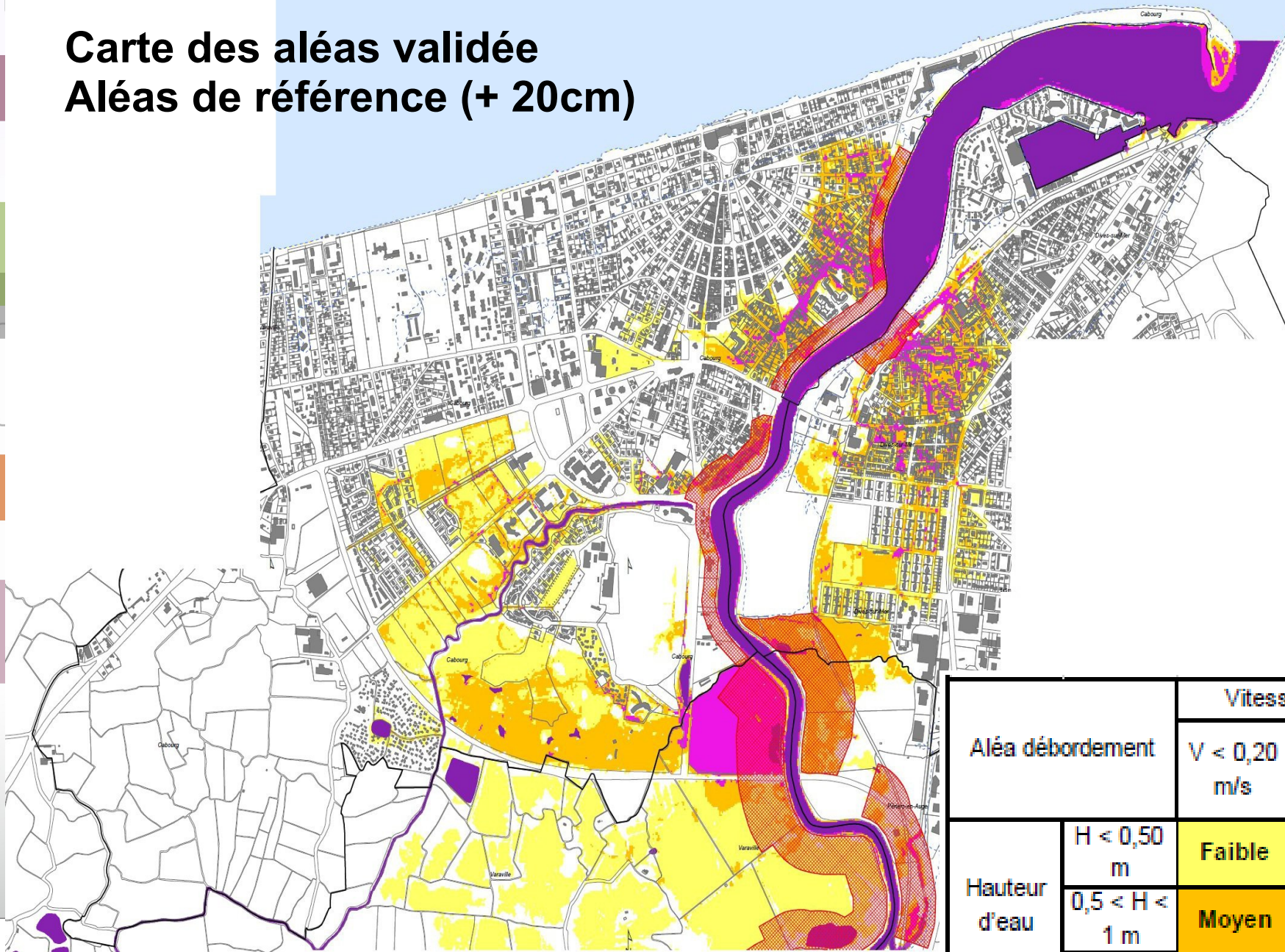


Vitesses d'écoulement

L'aléa de submersion se caractérise par la hauteur d'eau **ET** par sa vitesse d'écoulement

Carte des aléas validée

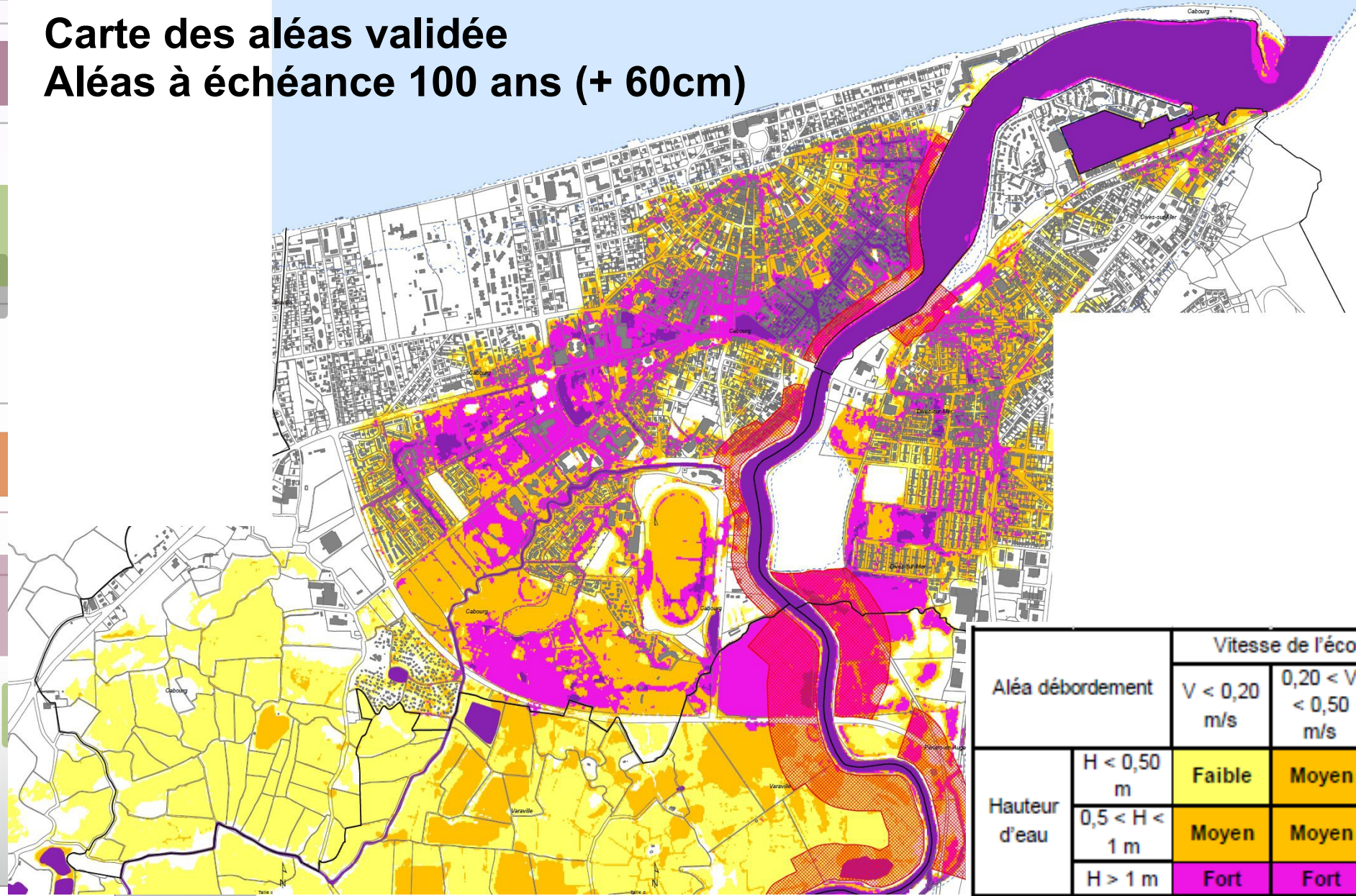
Aléas de référence (+ 20cm)



Aléa débordement		Vitesse de l'écoulement		
		$V < 0,20$ m/s	$0,20 < V < 0,50$ m/s	$V > 0,5$ m/s
Hauteur d'eau	$H < 0,50$ m	Faible	Moyen	Fort
	$0,5 < H < 1$ m	Moyen	Moyen	Fort
	$H > 1$ m	Fort	Fort	Très fort

Carte des aléas validée

Aléas à échéance 100 ans (+ 60cm)



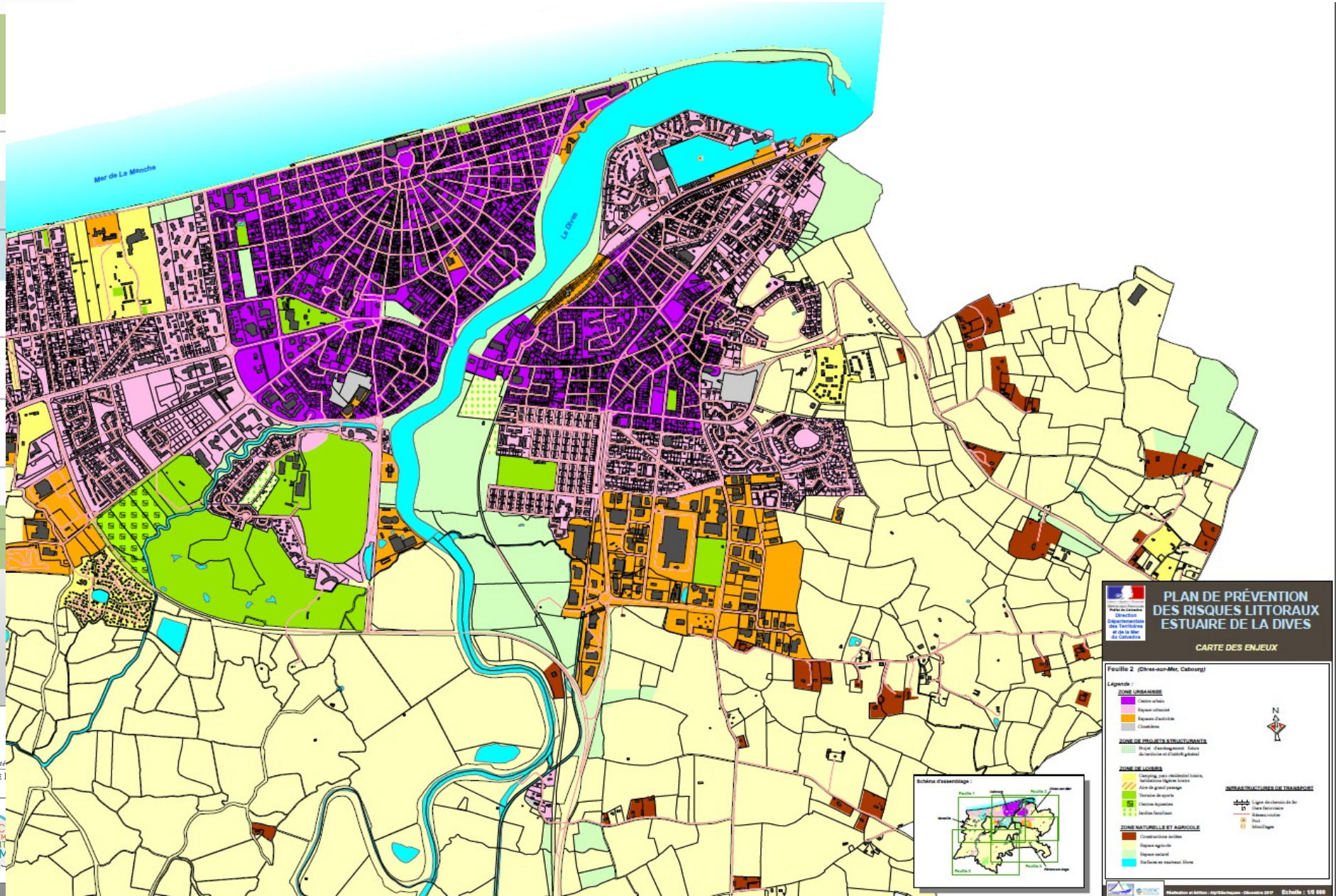
Aléa débordement		Vitesse de l'écoulement		
		$V < 0,20$ m/s	$0,20 < V < 0,50$ m/s	$V > 0,5$ m/s
Hauteur d'eau	$H < 0,50$ m	Faible	Moyen	Fort
	$0,5 < H < 1$ m	Moyen	Moyen	Fort
	$H > 1$ m	Fort	Fort	Très fort

Concertation

- Rencontres avec les collectivités au sujet des cartes des enjeux, du zonage et du règlement. En particulier :
 - Cabourg : 17/06/16 et 29/05/17
 - Varaville : 10/06/14
 - Périers en auge : 27/06/16
 - Dives sur Mer : 17/06/16 et 21/06/17



Validation de la carte des enjeux suite à concertation



Principe du zonage par croisement des aléas et des enjeux

Nature de la zone (enjeux)	Scénario de référence	Scénario à échéance 100 ans			
	Aléas de submersion	Nul	Faible	Moyen	Fort/Très fort
Non urbanisée	Nul	V	B1	Rs	
	Faible		Rs		
	Moyen			Rs	
	Fort/Très fort				Rs
Zones d'activités sportives et d'hébergement, de plein air	Nul	V	O		
	Faible		O		
	Moyen			O	
	Fort/Très fort				Rs
Urbanisée hors centre urbain	Nul	V	B2		
	Faible		B1		
	Moyen			B1	
	Fort/Très fort				Rs
Urbanisée en centre urbain	Nul	V	B2		
	Faible		B2		
	Moyen			B2	
	Fort / Très fort				Rs
Système de protection		J			

	Largeur définie dans le scénario de référence	Sur-largeur issue du scénario à échéance 100 ans
Bande de précaution	Rs	B1

Enjeux



Aléa de référence



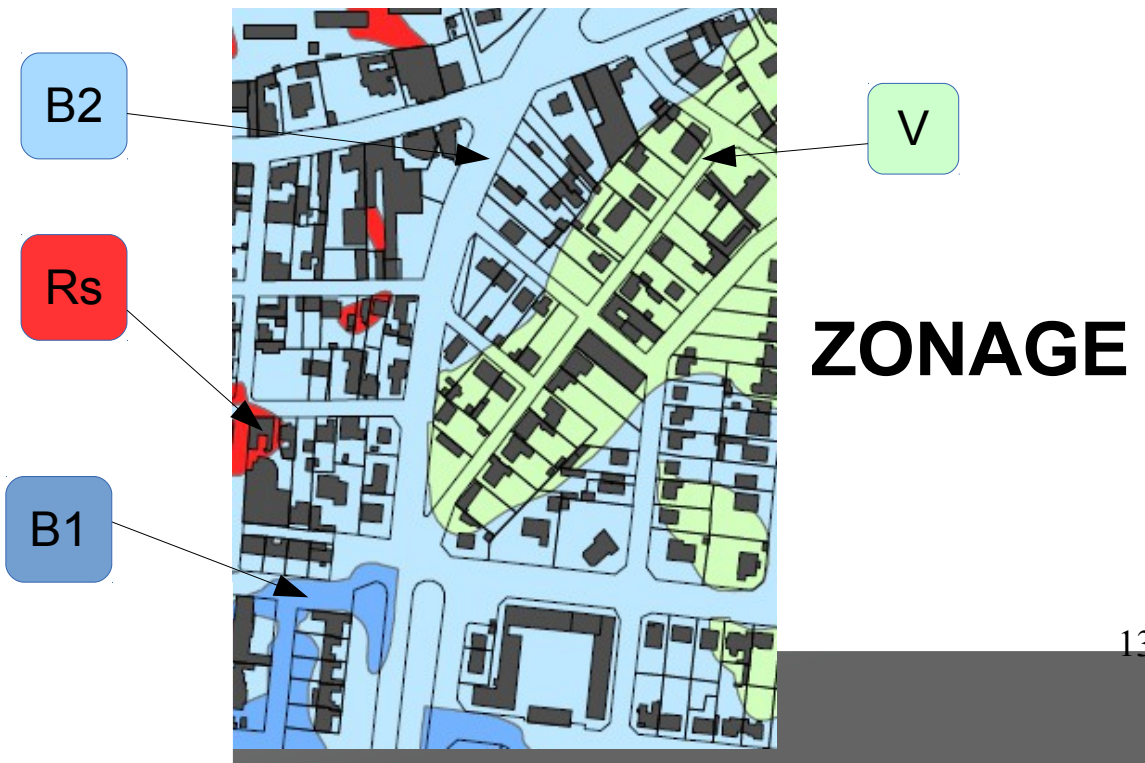
Aléa à 100 ans



+

+

Nature de la zone (enjeux)	Scénario de référence	Scénario à échéance 100 ans			
	Aléas de submersion	Nul	Faible	Moyen	Fort/Très fort
Non urbanisée	Nul	V	B1		Rs
	Faible			Rs	
	Moyen			Rs	
	Fort/Très fort				Rs
Zones d'activités sportives et d'hébergement, de plein air	Nul	V		O	
	Faible			O	
	Moyen			O	
	Fort/Très fort				Rs
Urbanisée hors centre urbain	Nul	V		B2	
	Faible			B1	
	Moyen			B1	
	Fort/Très fort				Rs
Urbanisée en centre urbain	Nul	V		B2	
	Faible			B2	
	Moyen			B2	
	Fort / Très fort				Rs
Système de protection		J			



Règlement

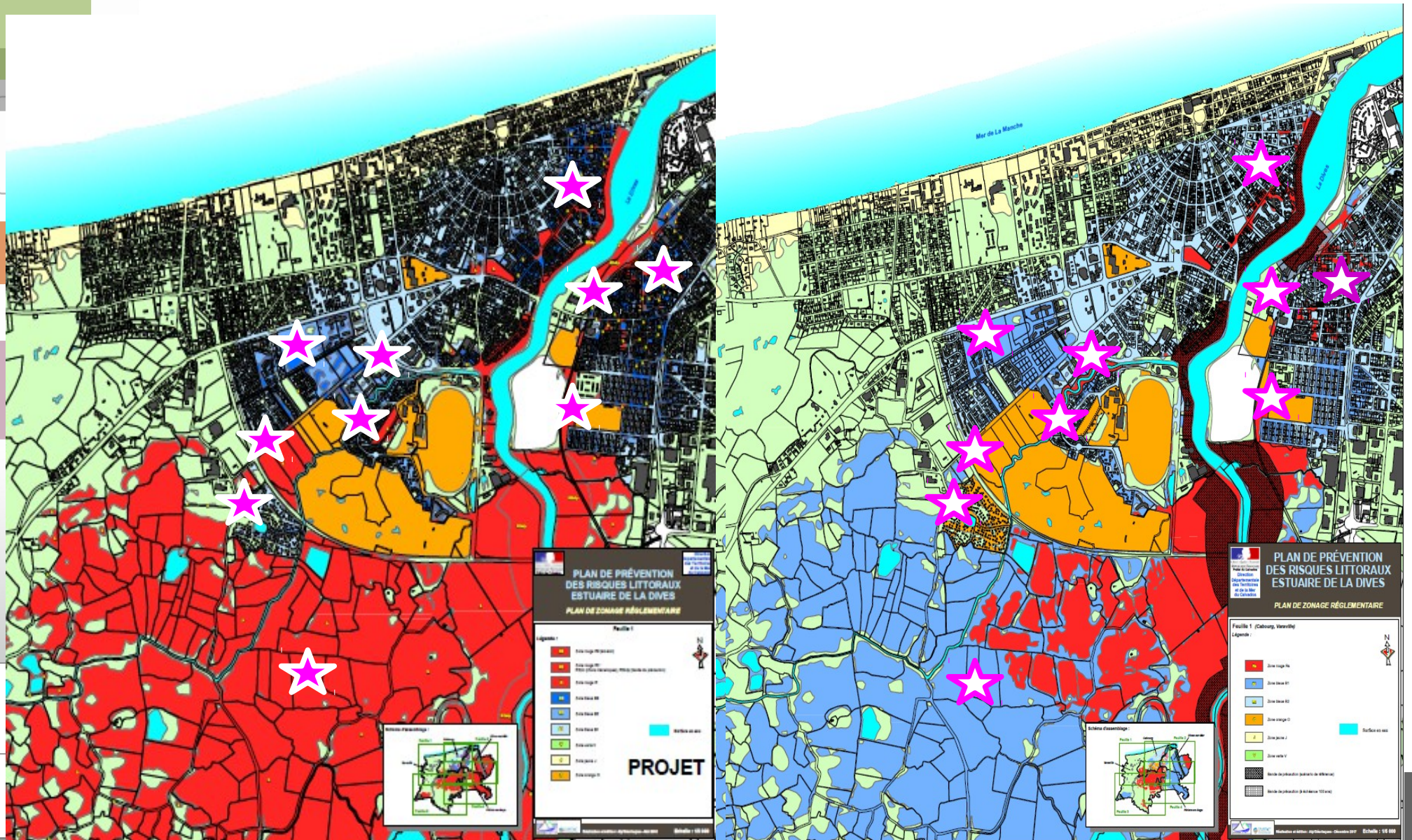
- Le règlement est constitué d'une carte de zonage et de son règlement écrit
- 6 types de zones de la carte de zonage
 - Rs = rouge (submersion)
 - B1= bleu foncé
 - B2 = bleu clair
 - O = orange
 - J = jaune
 - V = verte



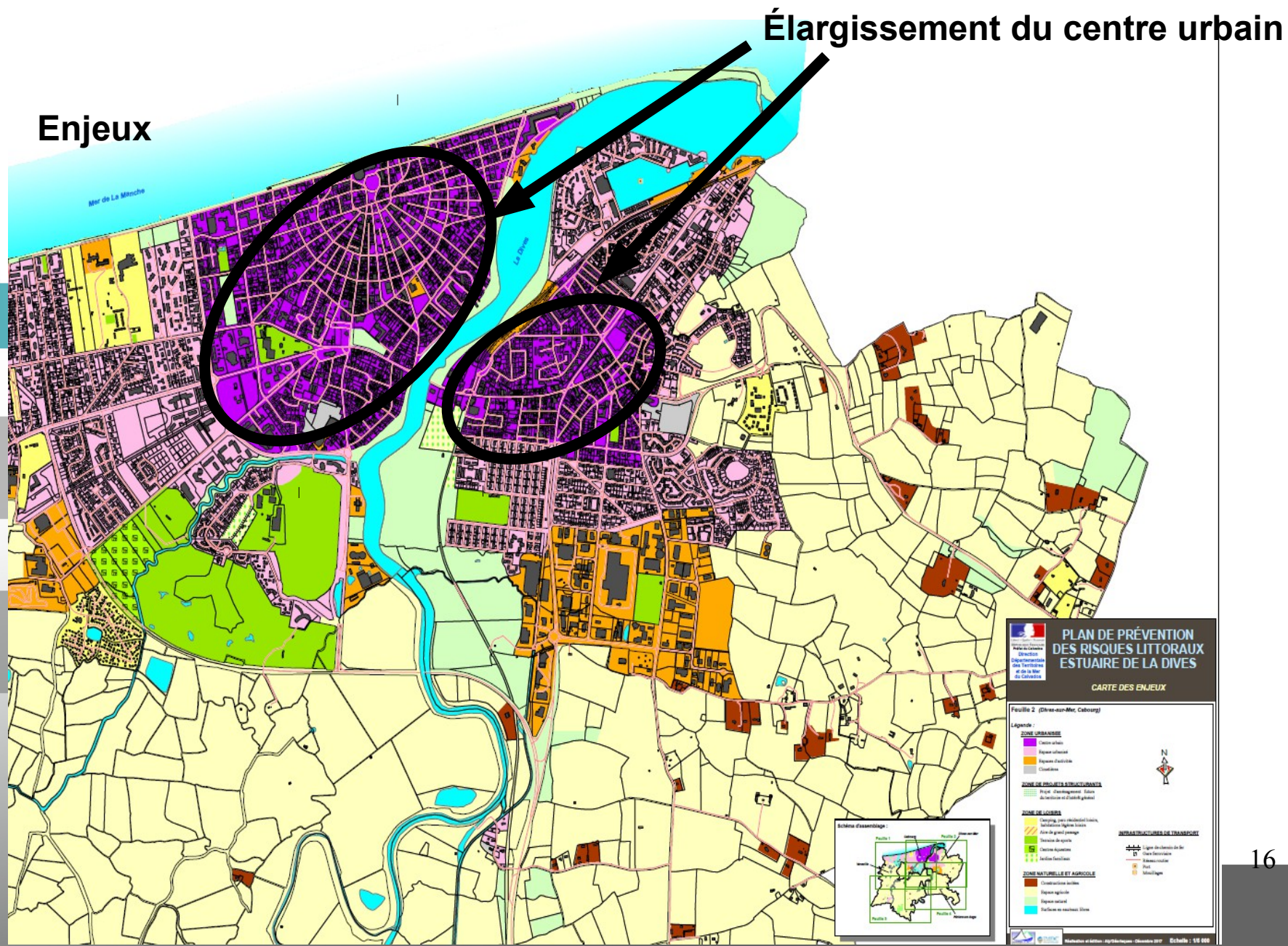
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Synthèse des modifications sur le plan de zonage

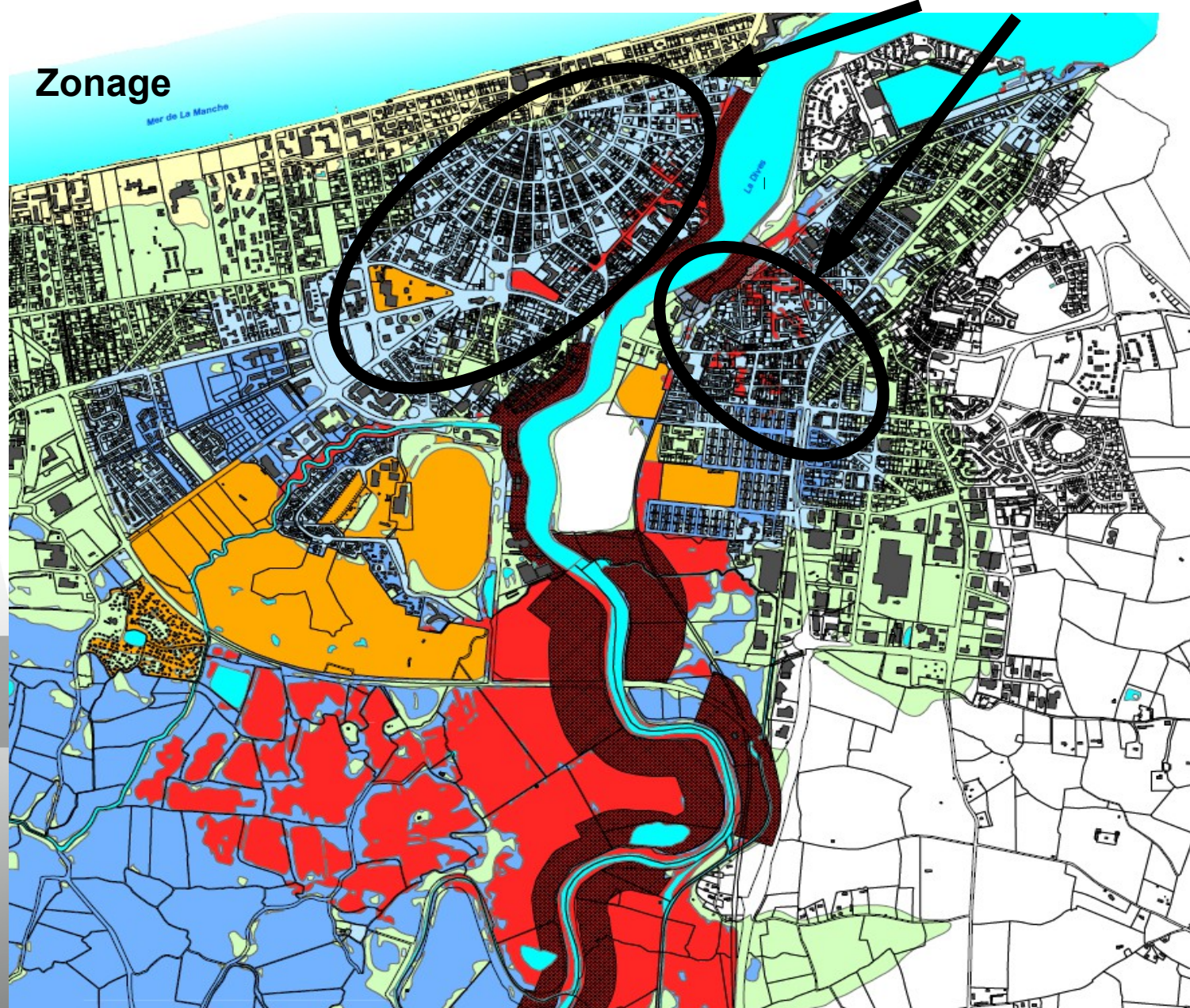


Détails des modifications suite à concertation



Détails des modifications suite à concertation

Passage de zones bleues
B1 en B2



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

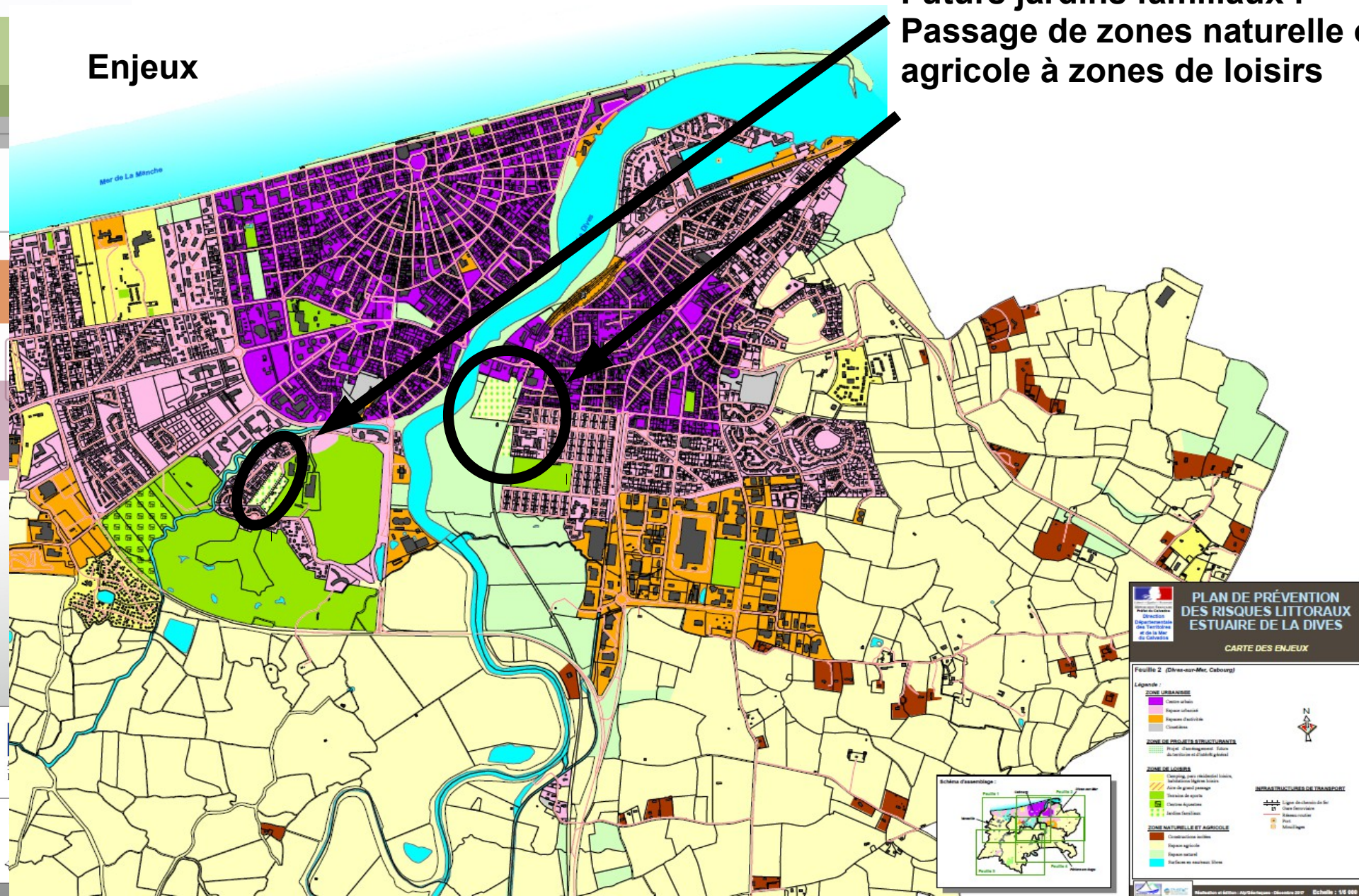


DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
ET DE LA MER

Détails des modifications suite à concertation

Enjeux

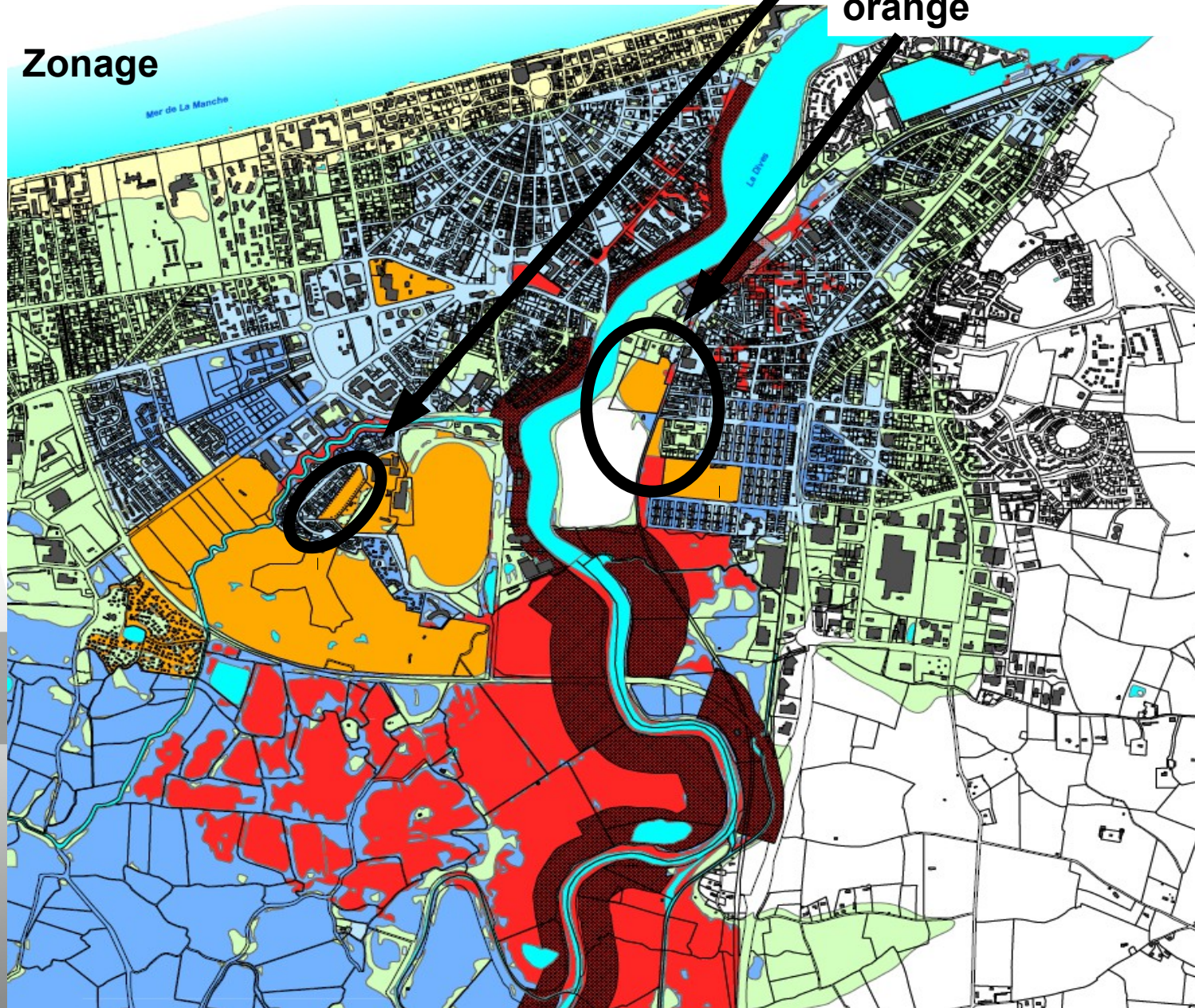
Futurs jardins familiaux :
Passage de zones naturelle ou agricole à zones de loisirs



Détails des modifications suite à concertation

Zonage

Futurs jardins familiaux :
Passage de zone rouge à zone orange



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

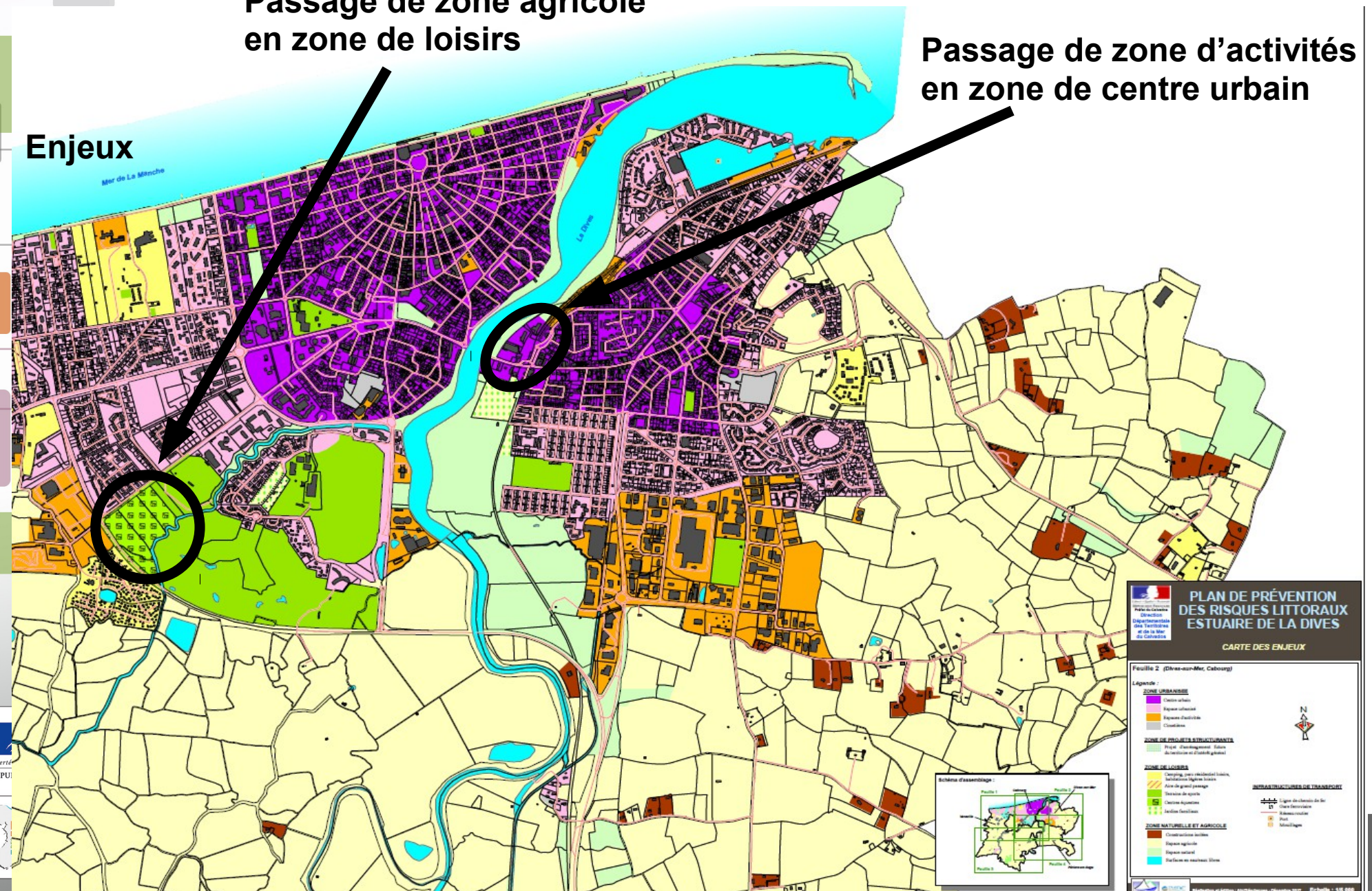


Détails des modifications suite à concertation

Passage de zone agricole
en zone de loisirs

Passage de zone d'activités
en zone de centre urbain

Enjeux



**PLAN DE PRÉVENTION
DES RISQUES LITTORAUX
ESTUAIRE DE LA DIVES**

CARTE DES ENJEUX

Feuille 2 (Dives-sur-Mer, Cabourg)

Légende :

- ZONE URBAINNE**
 - Centre urbain
 - Épave submers
 - Épave d'aérien
 - Coastlines
- ZONE DE PROJETS D'INFRASTRUCTURES**
 - Projet d'aménagement, étude de faisabilité et d'état global
- ZONE DE LOISIRS**
 - Camping, zone d'activités touristiques, installations sportives
 - Aire de grand passage
 - Stations de sports
 - Centres aquatiques
 - Installations sportives
- ZONE NATURELLE ET AGRICOLE**
 - Coastlines naturelles
 - Épaves agricoles
 - Épaves nautiques
 - Plateaux et marais littoraux

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

- Lignes d'automobiles de mer
- Voies ferroviaires
- Routes nationales
- Ports
- Motocyclistes

Liberté
RÉPUBLIQUE

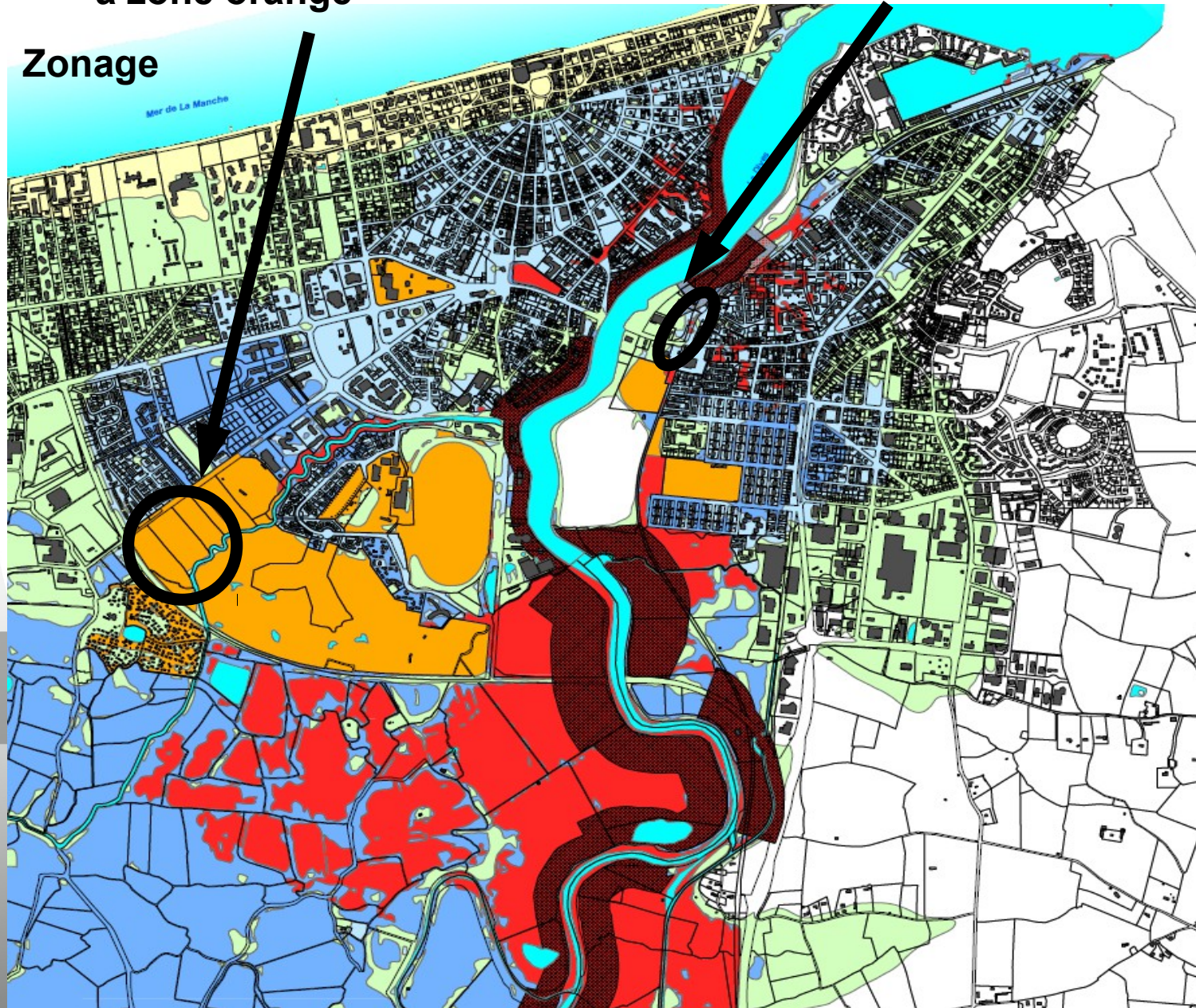
Scale: 1:50,000

Détails des modifications suite à concertation

Passage de zone rouge
à zone orange

Passage de zone rouge
à zone bleue B2

Zonage



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

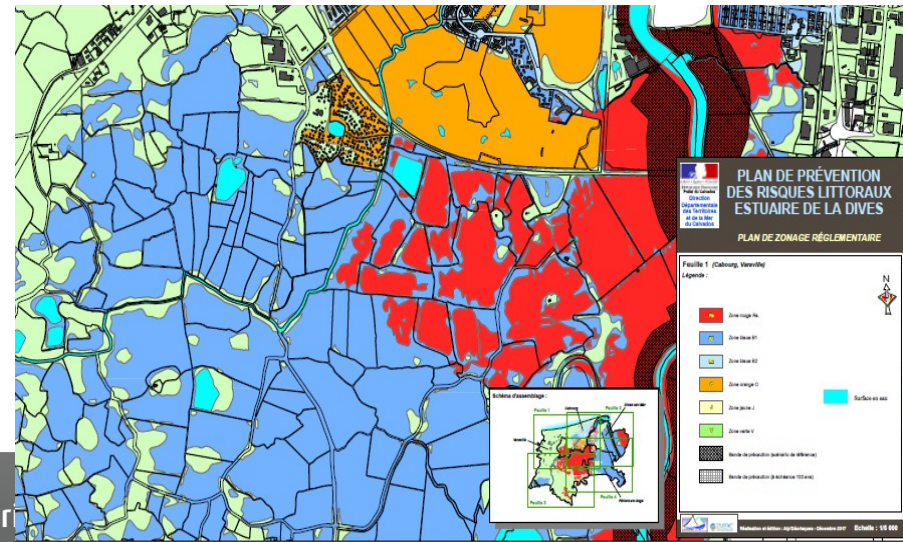


Modification du tableau en zone non urbanisée

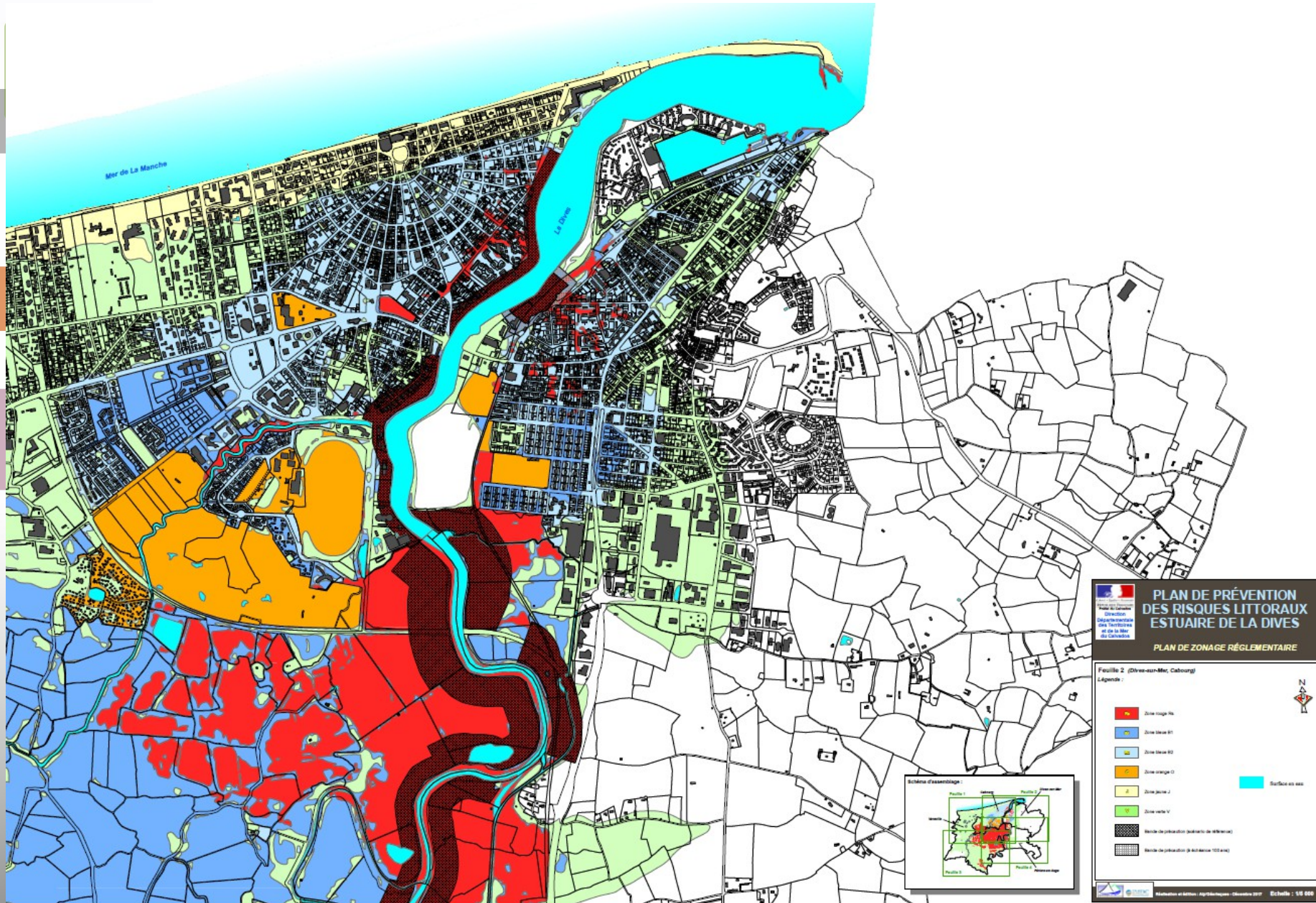
Nature de la zone (enjeux)	Scénario de référence	Scénario à échéance 100 ans			
		Nul	Faible	Moyen	Fort/Très fort
Non urbanisée	Aléas de submersion	Nul	V	Rs	
	Faible			Rs	
	Moyen			Rs	
	Fort/Très fort				Rs
Zones d'activités sportives et d'hébergement, de plein air	Nul	V	O		
	Faible		O		
	Moyen		O		
	Fort/Très fort				Rs
Urbanisée hors centre urbain	Nul	V	B2		
	Faible		B1		
	Moyen		B1		
	Fort/Très fort				Rs
Urbanisée en centre urbain	Nul	V	B2		
	Faible		B2		
	Moyen		B2		
	Fort / Très fort				Rs
Système de protection		J			



Nature de la zone (enjeux)	Scénario de référence	Scénario à échéance 100 ans			
		Nul	Faible	Moyen	Fort/Très fort
Non urbanisée	Aléas de submersion	Nul	V	B1	Rs
	Faible			Rs	
	Moyen			Rs	
	Fort/Très fort				Rs
Zones d'activités sportives et d'hébergement, de plein air	Nul	V	O		
	Faible		O		
	Moyen		O		
	Fort/Très fort				Rs
Urbanisée hors centre urbain	Nul	V	B2		
	Faible		B1		
	Moyen		B1		
	Fort/Très fort				Rs
Urbanisée en centre urbain	Nul	V	B2		
	Faible		B2		
	Moyen		B2		
	Fort / Très fort				Rs
Système de protection		J			



Validation de la carte du zonage suite à concertation

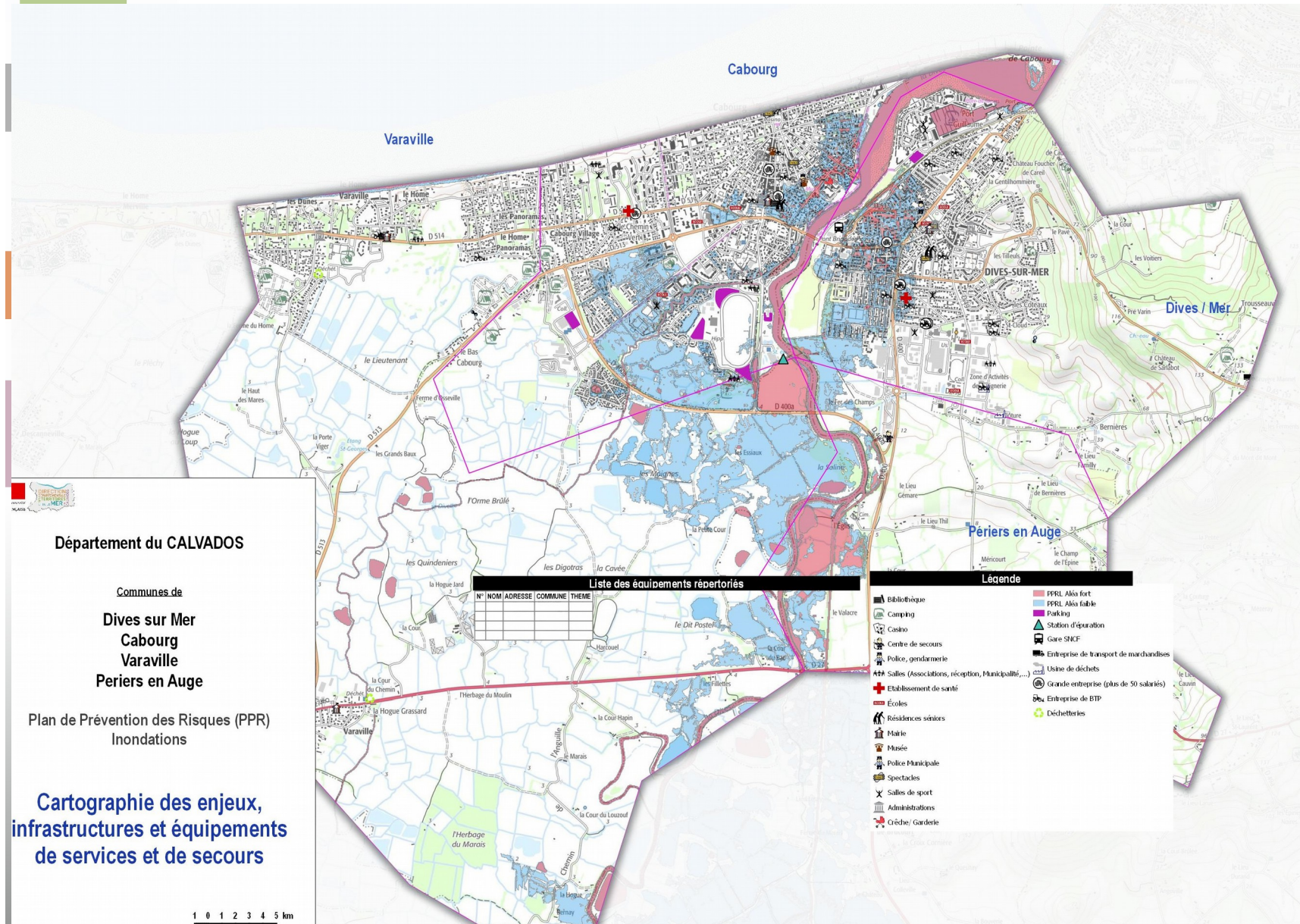


Poursuite de la démarche en 2018

- Envoi du règlement écrit (10/04)
- COTECH : mai 2018 (date à définir)
 - Présentation du règlement écrit et carte de vulnérabilité
- Juin : réunion publique de concertation
 - Définir : nombre de réunion (1 ou 2), date(s) et lieu(x)
- Été : arrêt du projet de PPRL et consultation administrative (les 4 communes + Chambre d'Agriculture + CRPF), 2 mois
- Enquête publique : fin d'été (ou vacances Toussaint)
- Approbation : fin 2018 – début 2019

COTECH

Carte de vulnérabilité (projet)



COTECH

Règlement écrit

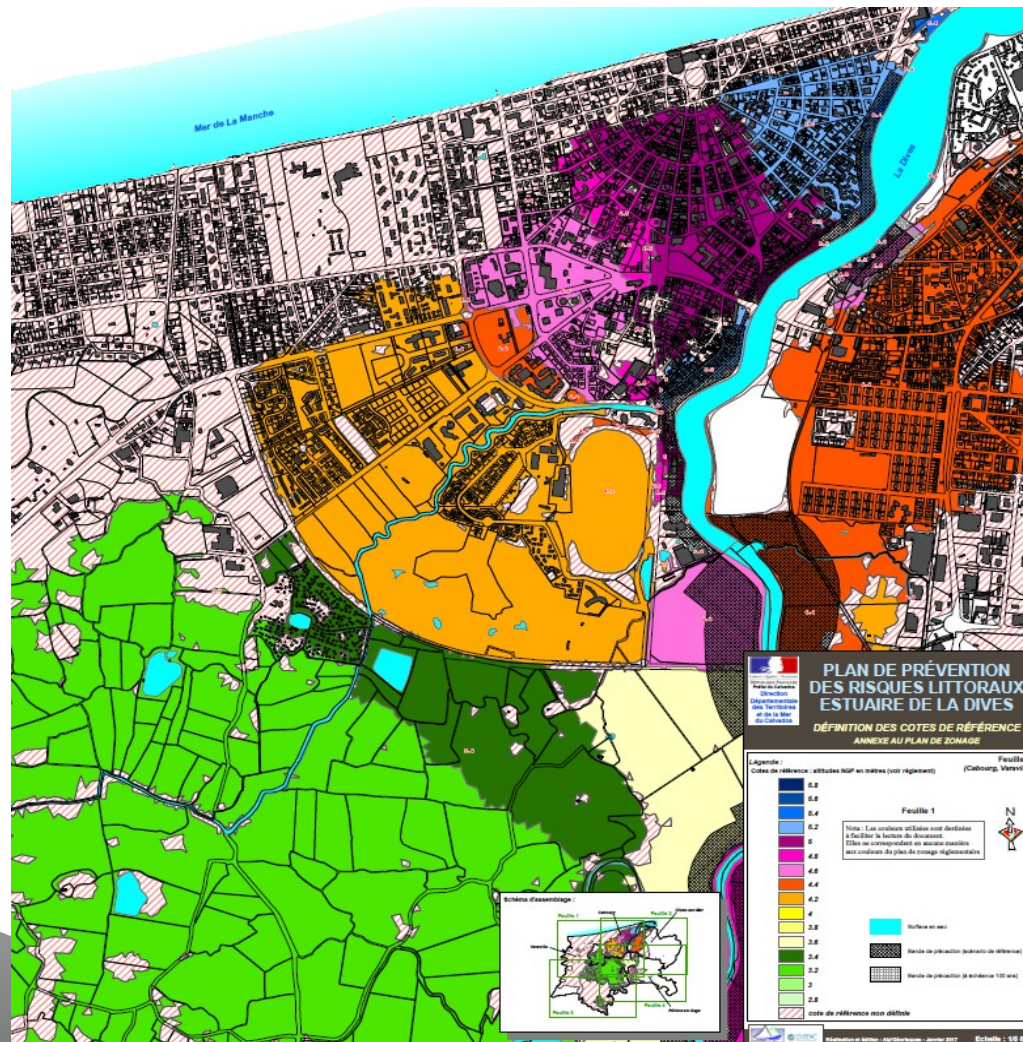
Le principe du règlement écrit :

- **Les zones rouges sont inconstructibles** (mais certains équipements ou installations restent possibles : infrastructures, constructions nécessaires à certaines activités : agriculture, sports et loisirs..).
 - **Les zones bleues sont constructibles** (avec des prescriptions adaptées au risque et une réglementation sur certaines installations vulnérables, ERP notamment)
 - **Les zones oranges permettent la gestion des espaces de loisirs**
- Les constructions admises par le règlement (sauf rares exceptions) auront une cote de premier plancher habitable implantée à 0,20 m au dessus de la cote de référence.

COTECH

Règlement

La cote de référence est celle du scénario à échéance 100 ans



Le PPRL sur internet

L'ensemble des éléments de connaissance est publié sur le site internet des services de l'État dans le Calvados :

- <http://www.calvados.gouv.fr/le-projet-de-plan-de-prevention-des-risques-a3509.html>

Plan de Prévention des Risques Littoraux Estuaire de la Dives

Contact : Sophie Gignoux

02.31.48.26.44

ddtm-pprl-estuaire-dives@calvados.gouv.fr

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

